

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.121.B

Comité de bassin
d'emploi : demande
de subvention

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2014**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.121.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

COMITE DE BASSIN D'EMPLOI : DEMANDE DE SUBVENTION

Au terme du plan d'actions « développement de l'emploi et des compétences au sein de la filière Mécatronique locale » (mars 2012 - mars 2014), il est apparu souhaitable que les dynamiques d'acteurs enclenchées puissent se poursuivre.

Lors du comité de pilotage de clôture du 8 juillet dernier, les partenaires et acteurs de la filière ont proposé de travailler à l'émergence d'une instance partenariale en capacité de poursuivre ces réflexions et le portage des actions engagées. Cette instance pourrait prendre la forme d'un Comité de Bassin d'Emploi (CBE).

Les CBE sont des instances locales d'animation du dialogue social, de concertation et d'action dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi et du développement des territoires.

Généralement constitué sous un statut associatif, à l'initiative des élus et des acteurs socio-économiques locaux, sa composition est a minima quadripartite :

- un collège des élus locaux,
- un collège des représentants des entreprises,
- un collège des syndicats de salariés,
- un collège du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Cette orientation s'inscrit par ailleurs dans le cadre des préconisations du conseil communautaire lors de ses travaux sur « les mutations économiques et territoires ». Aussi, ses membres ont souligné l'intérêt d'un tel outil afin de permettre une réelle articulation des politiques de développement économique, d'emploi et de cohésion sociale. De plus, l'absence d'un tel outil fait du GrandAngoulême un territoire singulier en Poitou-Charentes.

Dans cette perspective, l'Etat au travers de l'unité territoriale de Charente (UT16) de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) est prête à accompagner le GrandAngoulême en co-finançant à hauteur de 50 % une étude de préfiguration dont le coût est estimé à 30 000 €.

Cette étude pourrait se dérouler en 2 phases :

- phase 1 : recensement exhaustif des outils, des dispositifs et des initiatives en matière de soutien à l'emploi sur le territoire du GrandAngoulême et sur le bassin d'emploi,
- phase 2 : définition de la gouvernance et de la structure juridique ad-hoc, des objectifs stratégiques, du plan d'actions à court et moyen terme, des ressources humaines mobilisables et élaboration du plan de financement annuel récurrent sur la période 2015 - 2020.

.../...

Parallèlement à la phase 1 de l'étude, le Conseil de Développement pourrait préciser sa proposition de créer un outil de type Comité de Bassin d'Emploi puis élaborer des préconisations sur le contenu des thèmes constitutifs de la phase optionnelle de l'étude.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de l'UT16 de la DIRECCTE et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 novembre 2014	<u>Affiché le :</u> 07 novembre 2014